

COMMUNE DE QUEND 80120
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 080-218006112-20201217-DELIB632020-DE

Délibération n°63/2020

Objet : Reconduction de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement

L'AN DEUX MILLE VINGT, le QUINZE DECEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. VOLANT Marc.
Etaient présents MM, FICHAUX René, DEPTA Dominique, ZBOROWSKA Jean-Claude, MARTIAL Yvan, BOURGOIS Frédéric, SAVE Jean - René, Mmes FOURDINIER Marie-Claire, DEVOISIN Françoise, GAMAIN Sandrine, COQUART Danièle, DUTHOIT Chantal, LEBEL-GOZZO Ludivine, AELTERS Sonia et SUEUR Viviane.
Madame DEVOISIN Françoise a été élu secrétaire.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Le président a ouvert la séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	présents : 15	Date de Convocation : 10.12.2020
		Compte-rendu affiché le : 16.12.2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention qui lie la commune de Quend à l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) dans le cadre du forfait post - stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

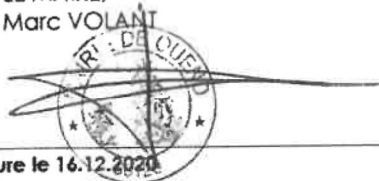
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide de prolonger l'adhésion de la commune au service de l'ANTAI à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Conforme.
LE MAIRE,
Marc VOLANT



Certifiée rendu exécutoire par sa transmission en Sous - Préfecture le 16.12.2020

LE MAIRE,